

SPORTIVE JEUNES

Réunion du Lundi 7 mai 2018

Président des compétitions : M BEGON Yves,

Présent : M. BELISSANT Patrick,

Excusés : MM. AMADUBLE Philippe, GODIGNON Michel, MORNAND André, ARCHIMBAUD Anthony.

CHAMPIONNATS (INFOS)

Remplacement des joueurs (Art.28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« ... Pour toutes les catégories d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix (10) dernières minutes du temps réglementaire est limité à deux (2) par équipe. Les changements sont gérés par l'arbitre.

Tous les joueurs figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'arbitre »

Modification de programmation des rencontres (Art. 31 des RG de la LAuRAFoot)

« ...Les clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour déplacer la rencontre au cours du même week-end. La demande doit être faite le lundi Midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs (sauf disposition particulière adoptée par la Commission Régionale des Compétitions).... »

ATTENTION

Les matchs des 2 dernières journées de Championnat se jouent tous le même jour à la même heure.

FMI – Feuille de match

La Commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I. **dès la fin de la rencontre**

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

Courrier des Clubs

*** Ol. Lyonnais :**

Le match n° 20512.2 en U15 Elite : Ol. Lyonnais / Ol. Valence se déroulera le dimanche 13 mai 2018 à 15h00 au Centre Formation Académies à Meyzieu

FORFAITS

* N° 22346.2 – U16 Promotion d'honneur : A.S. ZYEURE FOOT 03 AUVERGNE (du 05/05/2018)

Match perdu à l'A.S. Zyeure Foot 03 Auvergne par forfait (le premier) avec -1 point pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (S.A. Thiers) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. : art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

* N° 20807.2 – U19 Promotion de Ligue, Poule A : S.C. CRUAS

La Commission enregistre le forfait général en date du 03/05/2018 de l'équipe U19 du S.C. Cruas en Championnat U19 Promotion de Ligue

Ce forfait général intervient dans les 5 dernières journées du championnat de cette équipe.

AMENDES

Pour non transmission de la F.M.I. ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h00. Amende de 25 €

20808.2 – U19 Promotion, poule A : AUBENAS SUD ARDECHE

22293.2 – U16 Division d'honneur : SAUVETEURS BRIVOIS

20495.2 – U15 Elite : F.C. BOURGOIN JALLIEU

Pour forfait : amende de 200 €

N° 22346.2 – U16 Promotion d'honneur : A.S. YZEURE FOOT 03 AUVERGNE (du 05/05/2018)

Pour forfait général : amende de 600 €

U19 – en Poule A de Promotion de Ligue : S.C. CRUAS

Ces décisions sont susceptibles d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Secrétaire,
M. BELISSANT Patrick